

Politique de confidentialité de XEOPROD

(dernière mise à jour au 13 avril 2021)

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITE

Le présent document complète les conditions générales et particulières de tout contrat conclu entre d'une part la société XEOPROD, Société par Actions Simplifiée à associé unique immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 894 300 953, prise en la personne de son Président en exercice et d'autre part, toute personne morale ou physique ayant recours aux services de la société XEOPROD (ci-après « le Client »).

En signant ce document, le Client reconnaît avoir pris intégralement connaissance de la présente Politique de Confidentialité et l'accepter sans réserve.

Le Client reconnaît également que cette Politique est en lien avec les conditions générales de la société XEOPROD qui lui ont été communiquées lors de la commande des Services et qu'il accepte sans réserve.

ARTICLE 2 – OBJET

La présente Politique de Confidentialité a pour objet :

- D'informer le Client sur les traitements de données à caractère personnel effectués par XEOPROD, tant pour son propre compte que pour le compte du Client ;
- De rappeler les obligations de XEOPROD en sa qualité de sous-traitant du Client, et les obligations du Client en sa qualité de responsable de traitement pour les données à caractère personnel qu'il collecte et transmet à XEOPROD.

ARTICLE 3 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES PAR XEOPROD

Dans le cadre de son activité, XEOPROD est amenée à collecter des données personnelles dans le cadre de :

- la gestion de la relation client,
- la gestion des prospects,
- la gestion des fournisseurs,
- la fourniture de logiciels en mode SaaS.

La description détaillée de ces traitements figure aux articles 3.1 à 3.6.

Pour ces traitements, le responsable de traitement est la société XEOPROD dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Le Délégué à la Protection des Données est la société THELYS AVOCATS, société civile professionnelle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro B 819 166 190, dont le siège est situé 35, rue Saint Jacques 13006 MARSEILLE, prise en la personne de Mme Diane PINARD en sa qualité de cogérante.

Les personnes concernées peuvent demander à XEOPROD l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, dans les conditions et les limites prévues par la réglementation en vigueur. Elles peuvent également fournir des directives quant à l'utilisation de leurs données personnelles après leur mort.

Pour exercer ces droits, les personnes doivent contacter le Délégué à la Protection des Données par email à l'adresse pinard@thelys-avocats.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Me Diane PINARD – SCP THELYS AVOCATS – 35, rue St Jacques 13006 MARSEILLE. Toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-dessus devra être accompagnée d'un justificatif d'identité de la personne concernée. Elle sera traitée dans un délai d'un mois à compter de la réception du justificatif d'identité. En cas de circonstances particulières tenant à la complexité de la demande ou à un grand nombre de demandes à traiter, le délai de réponse pourra être prolongé de deux mois supplémentaires.

Les personnes concernées ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autorité mentionnée sur la liste disponible auprès de la Commission européenne.

3.1. La gestion de la relation client

Le traitement a pour finalité la gestion de la relation avec le Client. Les données sont utilisées pour l'établissement et le suivi des contrats, la comptabilité, la facturation, le recouvrement et l'envoi d'informations commerciales.

La base juridique du traitement est la nécessité d'exécuter le contrat conclu entre XEOPROD et le Client.

Les catégories de données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone professionnel et éventuellement personnel

si le Client souhaite le communiquer, adresse email professionnelle et éventuellement personnelle si le Client souhaite la communiquer, RIB.

Les catégories de personnes concernées sont le(s) dirigeant(s) si le Client est une personne morale, le Client si celui-ci est une personne physique, et de façon ponctuelle, le(s) préposé(s) du Client servant d'interlocuteur(s) à XEOPROD dans le cadre de l'exécution du contrat.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée d'un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Les destinataires susceptibles d'accéder aux données sont : le personnel habilité de XEOPROD, les sous-traitants de XEOPROD dont la liste peut être fournie sur simple demande (sociétés assurant des prestations d'hébergement et de maintenance informatique, fournisseur de logiciel de facturation, expert-comptable).

En signant la présente Politique de Confidentialité, le Client autorise expressément que les destinataires mentionnés à l'alinéa précédent aient accès aux données personnelles pour la finalité mentionnée à l'alinéa 1^{er}.

XEOPROD garantit au Client que la confidentialité des données est assurée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture des informations présente un caractère contractuel. A défaut de fournir les informations, le Client ne pourra pas contracter avec XEOPROD.

3.2. La gestion des prospects

Le traitement a pour finalité la prospection commerciale. Les données sont utilisées pour contacter des prospects en vue de leur proposer les services de XEOPROD.

La base juridique du traitement est l'intérêt légitime de XEOPROD tenant au développement de son activité commerciale.

Les catégories de données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone, adresse email.

Les catégories de personnes concernées sont les prospects de XEOPROD (cabinets d'expertise comptable ou entreprises susceptibles de devenir clients de XEOPROD).

Les données sont conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact avec la personne concernée.

Les destinataires susceptibles d'accéder aux données sont : les membres habilités du personnel de XEOPROD, les sous-traitants de XEOPROD dont la liste peut être fournie sur simple demande (sociétés assurant des prestations d'hébergement et de maintenance informatique).

XEOPROD garantit que la confidentialité des données est assurée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la réglementation en vigueur.

3.3. La gestion des fournisseurs

Le traitement a pour finalité la gestion des relations avec les fournisseurs de XEOPROD. Les données sont utilisées pour l'établissement et/ou le suivi des contrats ainsi que le règlement des factures.

La base juridique du traitement est l'intérêt légitime de XEOPROD tenant à l'exercice normal de son activité commerciale.

Les catégories de données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone, adresse email, RIB.

Les catégories de personnes concernées sont les fournisseurs de XEOPROD.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée du délai de prescription de 5 ans.

Les destinataires susceptibles d'accéder aux données sont : les membres habilités du personnel de XEOPROD, les sous-traitants de XEOPROD dont la liste peut être fournie sur simple demande (sociétés assurant des prestations d'hébergement et de maintenance informatique, expert-comptable).

XEOPROD garantit que la confidentialité des données est assurée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la réglementation en vigueur.

3.5. Fourniture de logiciel en mode SaaS

Le traitement a pour finalité l'utilisation des logiciels en mode SaaS pour lesquels XEOPROD consent des licences d'utilisation. Les données sont utilisées pour permettre aux utilisateurs de se connecter de façon sécurisée à

l'interface utilisateur et d'utiliser les logiciels conformément à leur destination.

La base juridique du traitement est la nécessité d'exécuter le contrat de licence conclu entre XEOPROD et le Client ainsi que l'intérêt légitime tenant à la sécurisation des données transmises par les utilisateurs via le logiciel.

Les catégories de données collectées sont les suivantes : login et mot de passe, adresse IP, logs de connexion permettant de connaître la durée de connexion et les applications ouvertes.

Les catégories de personnes concernées sont tous les utilisateurs du logiciel XEOPROD (personnel des cabinets d'expertise comptable et entreprises clients de XEOPROD).

Les données sont conservées pendant toute la durée du contrat de licence augmentée du délai de prescription de 5 ans (à l'exception des logs de connexion qui sont conservés pendant une durée d'un an à compter de la connexion considérée).

Les destinataires susceptibles d'accéder aux données sont : les membres habilités du personnel de XEOPROD, les sous-traitants de XEOPROD dont la liste peut être fournie sur simple demande (sociétés assurant des prestations d'hébergement, de maintenance et support informatique).

En signant la présente Politique de Confidentialité, le Client autorise expressément que les destinataires mentionnés à l'alinéa précédent aient accès aux données personnelles pour la finalité mentionnée à l'alinéa 1^{er}.

XEOPROD garantit au Client que la confidentialité des données est assurée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture des informations présente un caractère contractuel. A défaut de fournir les informations, le Client ne pourra pas utiliser le logiciel XEOPROD.

ARTICLE 4 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL TRAITÉES PAR XEOPROD POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS EXPERTS COMPTABLES

4.1. Qualité de sous-traitant de XEOPROD au sens du RGPD

Au sens du Règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) » (ci-après « le Règlement »), la société XEOPROD a la qualité de sous-traitant pour les données

à caractère personnel qu'elle stocke et auxquelles elle accède pour le compte du Client.

Le Client, en sa qualité d'expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, a lui-même la qualité de sous-traitant vis-à-vis de ses propres clients, pour les données personnelles qu'il traite pour leur compte.

En signant la présente Politique de Confidentialité, le Client autorise XEOPROD à traiter les données à caractère personnel fournies, dans les conditions définies ci-après.

4.2. Description du traitement sous-traité à XEOPROD

XEOPROD traite l'ensemble des données qui lui sont transmises par le Client concernant ses salariés, via le logiciel mis à disposition du Client.

Le traitement a pour finalité l'élaboration des bulletins de salaire et déclarations sociales nominatives.

Les données à caractère personnel traitées sont les données que le Client collecte auprès de ses propres clients pour l'élaboration des bulletins de salaires et/ou des déclarations sociales nominatives ainsi que les bulletins de salaire ou déclaration sociales nominatives déjà réalisés. Les catégories de données à caractère personnel susceptible d'être stockées par XEOPROD sont donc notamment, et sans que cette liste soit limitative :

- État-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse postale), numéro de téléphone, adresse email, photographies)
- Situation familiale et matrimoniale
- Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, données bancaires, numéro fiscal, taux d'imposition)
- Arrêts maladie, comptes-rendus de visite de la médecine du travail, existence et nature d'un handicap,
- Données de connexion (ex. adresses Ip, logs, identifiants des terminaux, identifiants de connexion, informations d'horodatage, etc.)
- Numéro de sécurité sociale

Les catégories de personnes concernées sont : tous les utilisateurs du logiciel XEOPROD, les clients des cabinets d'expertise comptable.

4.3. Obligations de XEOPROD vis-à-vis du Client :

XEOPROD s'engage à :

1. traiter les données uniquement pour la finalité objet du présent contrat, à savoir la vérification et/ou l'élaboration des bulletins de salaire et déclaration sociales nominatives pour le Client, pour le compte de ses propres clients ;

2. traiter les données conformément aux instructions écrites du Client. Si XEOPROD considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client. En outre, si XEOPROD est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

3. garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;

4. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :

- s'engagent à respecter la confidentialité,
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;

5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;

6. Sous-traitance : XEOPROD pourra faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour assurer l'hébergement des données ou la maintenance des logiciels et des serveurs. La liste des sous-traitants peut être fournie sur simple demande.

XEOPROD s'assurera que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement.

7. Droit d'information des personnes concernées : il appartient au Client de demander à ses propres clients de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

8. Exercice des droits des personnes : dans la mesure du possible, XEOPROD doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de XEOPROD des demandes d'exercice de leurs droits, XEOPROD doit adresser ces demandes dès réception au Client, par courrier électronique au Délégué à la Protection des Données.

9. Notification des violations de données à caractère personnel : XEOPROD notifiera par écrit au Client toute violation de données à caractère personnel dans les plus brefs délais de façon à permettre au Client de notifier la violation à la CNIL dans un délai de 72 heures. Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

10. Mesures de sécurité : XEOPROD met en œuvre les mesures de sécurité visées à l'article 6.2.

11. Sort des données : au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, XEOPROD restitue au Client l'intégralité de ses données sur disque dur et procède à la destruction totale de toutes copies existantes.

12. Délégué à la protection des données : le Délégué à la Protection des Données est la société THELYS AVOCATS, société civile professionnelle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro B 819 166 190, dont le siège est situé 35, rue Saint Jacques 13006 MARSEILLE, prise en la personne de Mme Diane PINARD en sa qualité de cogérante. Il peut être contacté par email à l'adresse pinard@thelys-avocats.fr.

13. Registre des catégories d'activités de traitement : XEOPROD déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client conformément à l'article 30.2 du Règlement.

14. Documentation : XEOPROD met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations. Tout audit que le Client souhaiterait éventuellement mener ne pourra être réalisé qu'avec l'accord écrit et préalable de XEOPROD, aux frais exclusifs du Client.

4.4. Obligations du Client vis-à-vis de XEOPROD

Le Client s'engage à :

- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par XEOPROD,
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le Règlement.

Le Client sera en conséquence tenu de relever et garantir XEOPROD contre toute action qui serait engagée par un tiers au titre d'une violation du Règlement, du fait du Client. Dans une telle hypothèse, le Client serait tenu de rembourser à XEOPROD l'ensemble des frais de procédure (frais d'avocat, d'huissier de justice, d'expertise, de greffe, et autres...).

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES TRAITEMENTS

5.1. Transfert de données personnelles

Les données personnelles transmises à XEOPROD peuvent être transférées à un prestataire hors de l'Union européenne (Tunisie).

Dans ce cadre, XEOPROD s'assure que des mesures appropriées ont été mises en place afin que les données personnelles des utilisateurs bénéficient d'un niveau de protection adéquat. XEOPROD a également encadré sa relation avec son prestataire à ce titre, par le biais de clauses contractuelles types.

Les données personnelles collectées par XEOPROD ne sont en aucun cas commercialisées auprès de tiers sans l'autorisation expresse et préalable des personnes concernées.

5.2. Sécurité des données

XEOPROD a mis en place des mesures techniques et organisationnelles pour assurer un niveau de protection des données adéquat par rapport à leur nature et par rapport à la finalité des traitements.

En particulier, XEOPROD :

- Soumet son personnel à une obligation de confidentialité ;
- Sensibilise les personnes manipulant les données et a rédigé une charte informatique ayant force contraignante ;
- A mis en place des moyens d'authentification des utilisateurs (identifiants uniques, politique de mot de passe, obligation de changer de mot de passe après réinitialisation, limitation de tentatives d'accès à un compte) ;
- Gère les profils d'habilitation (définition de profils d'habilitation, suppression des permis d'accès obsolètes, revue annuelle des habilitations) ;
- Trace les accès et gère les incidents (procédures de notifications de violation de données à caractère personnel) ;
- Sécurise les postes de travail (procédure de verrouillage automatique de session, antivirus mis à jour, firewall, recueil de l'accord de l'utilisateur avant toute intervention sur son poste) ;

- Sécurise l'informatique mobile (moyens de chiffrement des équipements mobiles) ;
- Protège le réseau informatique interne (limitation des flux réseau au strict nécessaire, sécurisation des accès distants des appareils informatiques nomades par VPN, protocole WPA2 ou WPA2-PSK pour les réseaux Wi-fi) ;
- Sécurise les serveurs (limitation de l'accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées, installation sans délai des mises à jour critiques, disponibilité des données assurée) ;
- Sécurise les sites web (aucun mot de passe ou identifiant ne passe dans les url) ;
- Sauvegarde et prévoit la continuité d'activité (sauvegardes régulières, stockage des supports de sauvegarde dans un endroit sûr, moyens de sécurité pour le convoyage des sauvegardes, tests réguliers de la continuité d'activité) ;
- Archive de manière sécurisée (modalités d'accès spécifiques aux données archivées, destruction des archives obsolètes de manière sécurisée) ;
- Encadre la maintenance et la destruction des données (effacement des données de tout matériel avant sa mise au rebut) ;
- Gère la sous-traitance (clauses spécifiques dans les contrats des sous-traitants, conditions de restitution et de destruction des données, effectivité des garanties prévues assurée) ;
- Sécurise les échanges avec d'autres organismes (chiffrement des données avant envoi, vérification qu'il s'agit du bon destinataire, transmission du secret lors d'un envoi distinct et via un canal différent) ;
- Protège les locaux (restriction d'accès aux locaux au moyen de portes verrouillées, alarmes anti-intrusion vérifiées périodiquement) ;
- Encadre les développements informatiques (paramètres respectueux de la vie privée des utilisateurs finaux, absence de zones de commentaires) ;

- Utilise des fonctions cryptographiques (conservation sécurisée des secrets et clés cryptographiques).

Il est toutefois rappelé au Client que l'obligation de sécurisation trouve sa limite dans l'état de la technique et qu'elle n'est qu'une obligation de moyens, XEOPROD ne pouvant garantir à 100 % l'absence d'atteintes aux données stockées.

5.3. Assurance

XEOPROD déclare être assurée pour le risque d'atteinte à des données personnelles, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable. XEOPROD fournira une attestation d'assurance au Client, sur simple demande écrite de celui-ci.

6. MODIFICATION DE LA PRESENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

XEOPROD se réserve la possibilité de modifier à tout moment la présente Politique de Confidentialité. En cas de modification, la nouvelle version sera envoyée par email au Client pour signature.

Cachet et Signature du Client, précédé de la mention « lu et approuvé »